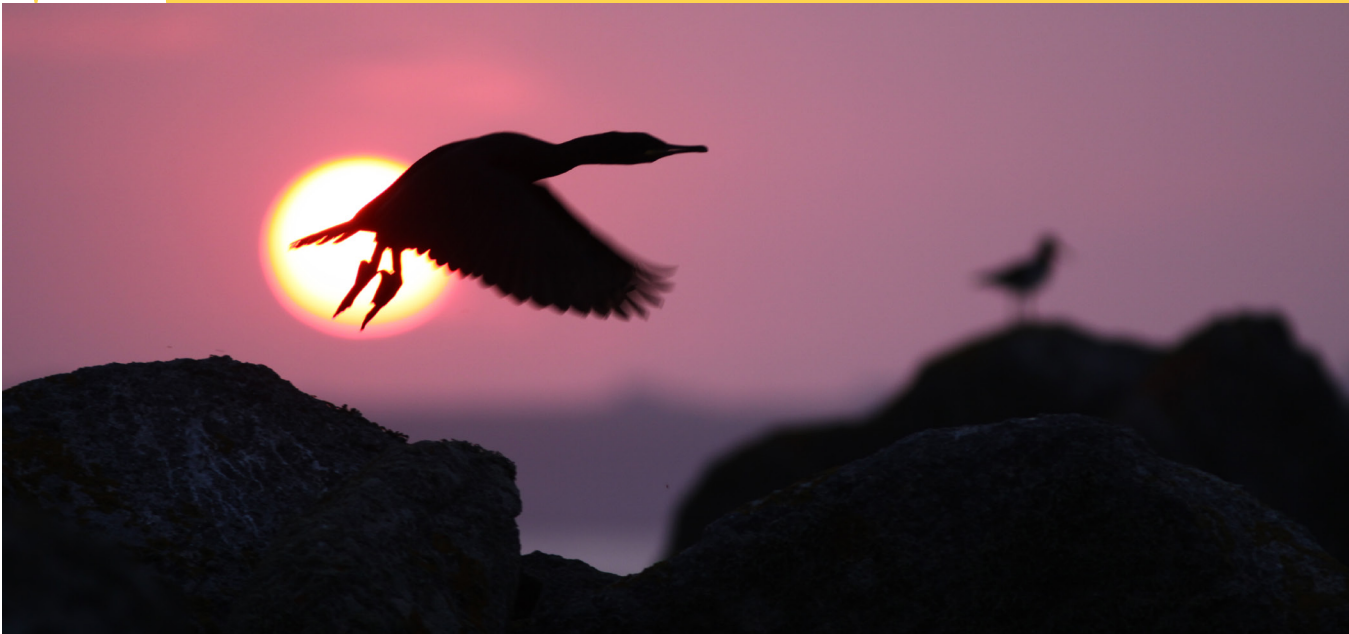


COLLECTION

RENCONTRES

Paysages vivants et nature en mouvement, un autre regard sur les trames écologiques

Journée d'échanges techniques du 27 mai 2025



Paysages vivants et nature en mouvement, un autre regard sur les trames écologiques

Synthèse de la journée d'échanges techniques organisée par l'Office français de la biodiversité (OFB) et le ministère en charge de la Transition écologique dans le cadre du centre de ressources Trame verte et bleue (TVB), le 27 mai 2025 à Paris.

Office français de la biodiversité
Juin 2026

PRÉAMBULE

Depuis son lancement en 2009, la Trame verte et bleue (TVB) s'est imposée comme une composante clé de l'aménagement des territoires en France. Elle y entretient une relation singulière avec une autre politique publique nationale, née quinze ans plus tôt : celle du Paysage. Ancrées dans le temps long, ces deux lectures territoriales ont parfois cheminé en parallèle au service des mêmes objectifs de résilience des socio-écosystèmes et, plus récemment, de transition écologique. Pour ce faire, elles ont mobilisé des compétences et des outils complémentaires, mais sans toujours parvenir à se rencontrer. Il y a pourtant beaucoup à gagner à une articulation plus étroite entre les démarches paysagères et celles visant à déployer la Trame verte et bleue. Certains l'ont bien compris, notamment au sein du collectif Paysages de l'après-pétrole – lequel a initié un groupe de travail sur le paysage et la biodiversité – ainsi que de nombreuses collectivités qui font jouer cette synergie pour des réalisations très concrètes, au bénéfice commun de la biodiversité, du cadre de vie et du développement des territoires.

SOMMAIRE

Trame verte et bleue et Paysage : deux politiques connexes	3
Les démarches paysagères, pour une transition écologique avec et pour les habitants	6
Quand le paysage vivant et ses trames écologiques transforment le territoire	11

Pour stimuler et valoriser le rapprochement entre la Trame verte et bleue (TVB) et la politique du Paysage, tout en donnant à voir son potentiel pour l'action, le centre de ressources Trame verte et bleue a organisé, le 27 mai dernier, la journée d'échanges techniques « Paysages vivants et nature en mouvement ». Ce rendez-vous national, éclairé des retours d'expériences menées dans des contextes très divers, a rassemblé plus de 100 professionnels au ministère en charge de la Transition écologique et quelques dizaines d'autres en distanciel : collectivités locales, paysagistes, gestionnaires d'espaces naturels, agents des services déconcentrés de l'État, établissements publics et autres acteurs de l'aménagement du territoire. L'intérêt des démarches paysagères en faveur de la TVB, en tant que support pour fédérer les acteurs et susciter le dialogue local, mais aussi en tant que levier opérationnel pour planifier l'action et transformer les territoires, a été démontré par ce rendez-vous.



Visuel de la journée d'échanges techniques du 27 mai 2025.
Crédits : OFB

Trame verte et bleue et Paysage : deux politiques connexes

En une quinzaine d'années d'existence, la politique publique de la Trame verte et bleue a fait la preuve de son efficacité pour la préservation et la restauration des continuités écologiques : les réservoirs de biodiversité, les corridors qui les relient, et les nombreux services écosystémiques associés à ce réseau vivant (Figure 1). La TVB est aujourd'hui intégrée aux pratiques de l'aménagement des territoires et dans les documents d'urbanisme. Au fil des années, elle s'est aussi enrichie de nouvelles dimensions : la trame brune (les continuités du sol), la trame marine et littorale (pour les milieux concernés), la trame noire (en lien avec la pollution lumineuse), la trame blanche

(en lien avec la pollution sonore), etc. Désormais largement institutionnalisée, la TVB a tracé son propre chemin, recoupant parfois celui d'une autre politique publique : celle initiée en France par la loi dite Paysage de 1993 et poursuivie par la convention européenne du paysage, adoptée en 2020 et ratifiée par la France en 2006 (voir encadré).

Ni carte postale à préserver, ni décor à planter, ni territoire à équiper¹, le paysage est défini dans la convention européenne du paysage comme une « partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte

1. La fabrique écologique 2024. « Réussir la transition écologique par l'approche paysagère », *Les notes de la fabrique écologique* 50. lafabriqueecologique.fr/reussir-la-transition-ecologique-par-lapproche-paysagere-2/.

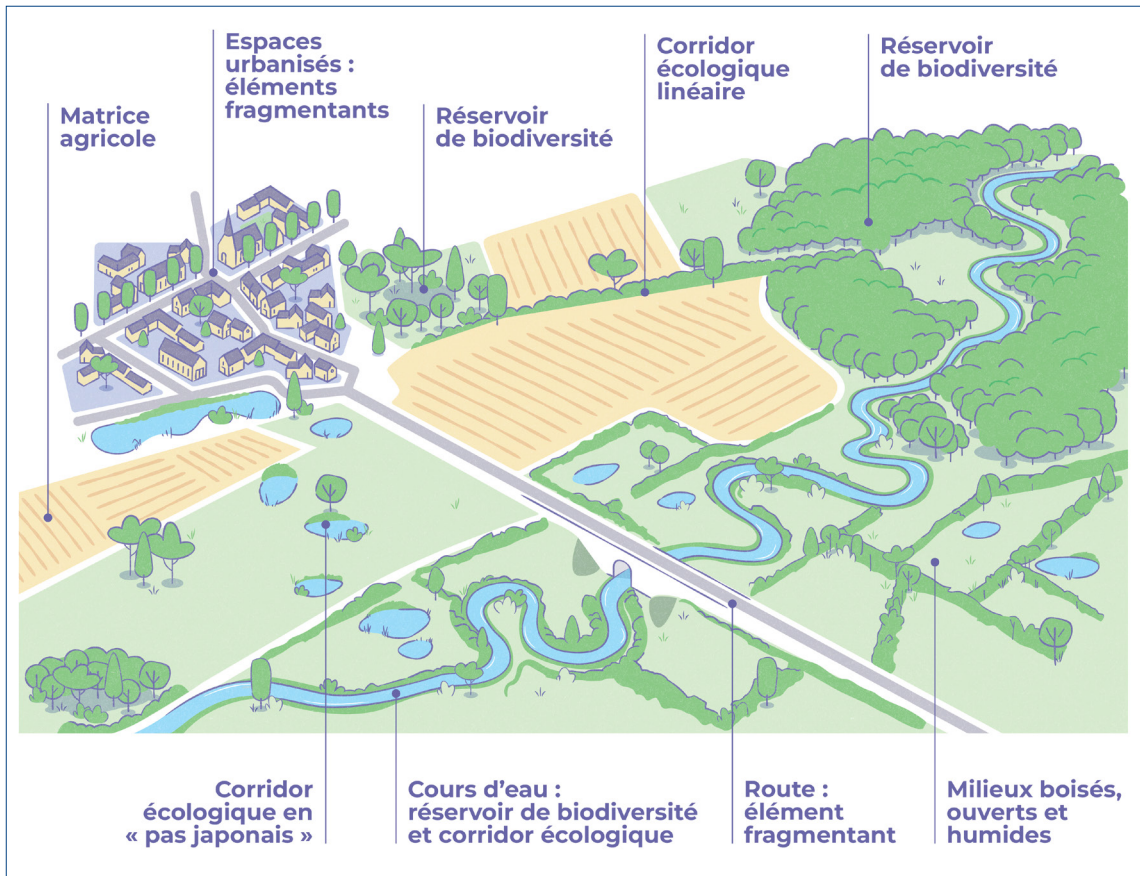


Figure 1 ■ Représentation schématique de la Trame verte et bleue dans un paysage.
Sources : OFB, sous licence CC BY-NC-ND 3.0

de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations». Il est le support de démarches paysagères qui affirment une façon d'appréhender et de gérer l'espace : prise en compte du territoire vécu et perçu par les habitants, intérêt porté au vivant humain et non humain, démarche participative et créativité. Les démarches paysagères sont le plus souvent portées par des collectivités avec l'appui de paysagistes concepteurs², professionnels formés par des établissements comme l'École de la nature et du paysage de Blois³, dont Olivier Gaudin, maître de conférences et chercheur au laboratoire AAU (Ambiances architectures urbanités), a présenté la philosophie lors de la journée d'échanges.

Il a retracé la généalogie du terme « trame », désignant d'abord les fils transverses du métier à tisser, puis la structure, le réseau en anatomie ou en géologie, jusqu'à son apparition récente dans le champ environnemental. Il a mis en regard la capacité de cette trame à relier, à connecter une pluralité d'espaces que porte le terme même de « paysage », fait d'une complexité de rapports aux milieux habités. Il a souligné la place centrale des enseignements de représentation (photographie, dessin, etc.) dans la formation des paysagistes, complétant l'approche cartographique, associée notamment à la TVB, par une approche sensible donnant à voir la singularité des points de vue.

2. Titre professionnel dont l'accès est soumis à certaines conditions de formation et de qualification, créé par l'article 174 de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

3. Voir les cahiers de l'École de Blois : cahiers-ecole-de-blois.fr.

La loi dite Paysage et les plans de paysage

La loi sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993 a jeté les bases de la politique paysagère en France : elle a affirmé le paysage du quotidien comme une composante essentielle de la qualité de vie des populations, et mis sur pied les principaux outils pour œuvrer à sa préservation. C'est le cas notamment des observatoires photographiques du paysage (voir section suivante), des atlas départementaux du paysage⁴ et des plans de paysage. À partir d'un diagnostic, ceux-ci permettent d'identifier des objectifs de qualité paysagère et de définir un programme d'actions pour agir sur le devenir des paysages. L'OFB s'est associé en 2024 à l'appel à projets national sur les plans de paysage, en proposant un volet thématique axé sur la biodiversité, complémentaire au volet généraliste porté par le ministère de la Transition écologique et au volet transition énergétique porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Quatre premiers lauréats ont été sélectionnés : la ville de Valence, le futur Parc naturel régional (PNR) de l'Astarac, le PNR du Haut-Languedoc et le PNR de Corse. Chacun d'eux entend à cette occasion travailler à renforcer leurs actions en faveur de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

Pour en savoir plus : trameverteetbleue.fr.

Une complémentarité à exploiter

La Trame verte et bleue et les démarches paysagères ont beaucoup en commun. Elles sont avant tout des démarches situées : appréhendé sous l'angle paysager, chaque fragment de territoire a son histoire et ses potentialités propres ; de même, chaque territoire a ses propres trames écologiques, dont les caractéristiques et les enjeux sont étroitement liés au site. Il y a « autant de trames que de paysages », a résumé Élodie Vouillemet, sous-directrice de l'urbanisme réglementaire et des paysages au ministère de la Transition écologique.

Ce caractère situé se double d'une dimension éminemment multiscalaire : l'écologie du paysage – dont est issue la notion de trame écologique – articule les différentes échelles spatiales en

invitant à regarder de plus loin, allant progressivement du très local (une haie par exemple) au grand paysage (qui embrasse le bocage dans son ensemble).

Les deux approches ont également en commun de s'inscrire dans le temps long : celui par exemple des observatoires photographiques, qui suivent dans la durée les évolutions paysagères depuis des points de vue identiques, comme celui de la préservation et de la restauration des continuités.

Enfin, toutes deux relèvent d'une vision multi-servicielle de l'aménagement des territoires. Dès son origine, la Trame verte et bleue a affirmé sa vocation à préserver à la fois les possibilités de déplacement pour la faune et la flore, mais aussi la résilience des systèmes agricoles et une meilleure gestion de l'eau douce (écrêtage des crues comme

4. Les atlas départementaux du paysage offrent une description fine des différents ensembles et sous-ensembles paysagers présents dans chaque département, et constituent un outil de référence pour les acteurs locaux. Ils font l'objet d'une méthodologie nationale qui a été actualisée en 2024 : ecologie.gouv.fr/presse/publication-du-nouveau-referentiel-national-production-connaissance-paysages.

des étiages). Elle constitue donc par essence une approche socio-écosystémique, à l’instar des démarches paysagères qui appréhendent les territoires dans toutes leurs composantes – naturelles, culturelles, productives et esthétiques. Entre ces deux politiques décidément connexes, le jeu des ressemblances s’arrête parfois au moment des modalités de déploiement. La TVB possède un cadre juridique qui lui assure une intégration dans les documents d’urbanisme, ce qui lui confère un caractère parfois un peu « technique ». En comparaison, la démarche paysagère relève le plus souvent d’un engagement volontaire des acteurs territoriaux, notamment dans le contexte des observatoires photographiques ou des plans de paysage. C’est à la fois leur faiblesse – car leur emploi est loin d’être systématique – et leur force. En effet, là où les observatoires ou bien les plans sont mobilisés, ils se révèlent un puissant levier de sensibilisation, de dialogue et d’appropriation citoyenne des projets car portés localement et incarnés.

La TVB et le paysage – politiques publiques voisines et complémentaires – ont vocation à se rencontrer plus souvent et à croiser davantage

leurs outils et leurs concepts, au service d’un aménagement résilient et durable.

La partie suivante, nourrie de retours d’expériences présentés lors de la journée d’échanges techniques, donne un aperçu de cette capacité de la démarche paysagère à fédérer les acteurs d’un territoire et à y susciter le dialogue. La troisième et dernière partie, illustre quant à elle la manière dont les démarches paysagères peuvent être mobilisées. Elles sont un véritable levier opérationnel pour la Trame verte et bleue, à même de transformer un territoire au bénéfice de ses habitants humains et non humains.



Paysage bocager des Deux-Sèvres. Crédits : J.-L. Aubert

Les démarches paysagères, pour une transition écologique avec et pour les habitants

Comment les habitants perçoivent-ils le paysage autour de leur domicile ? Ceux de leurs lieux de travail, ou de loisirs ? Comment s’y sentent-ils, et quelles seraient les actions possibles pour améliorer ce cadre de vie ? Ces questions étaient au cœur d’une récente enquête régionale, menée par l’Observatoire de l’environnement en Bretagne (OEB)⁵ (Figure 2). Un panel représentatif de 2 151 participants répartis sur tout le territoire a été sondé par un questionnaire. En parallèle,

120 entretiens ont été menés sur le terrain. Les résultats, présentés lors de la journée par Caroline Guittet (OEB), mettent en évidence le lien étroit qui est fait par les répondants entre qualité paysagère et naturalité. Ainsi, à la question « quelles actions vous semblent prioritaires pour améliorer les paysages de votre quotidien ? », la réponse la plus souvent donnée est, de loin, « maintenir le bocage ».

5. Groupement d’intérêt public fondé en 2007 dont la gouvernance associe l’État, la région et des collectivités.

L'arrêt des constructions en ville ou à la campagne, la limitation de la pollution lumineuse ou l'accès à des espaces de nature sont d'autres réponses fréquentes. En outre, les lieux que les répondants aiment fréquenter le plus souvent durant leurs

loisirs sont les espaces naturels (forêts, champs, chemins), à 70 %, et les espaces naturels aquatiques à 66 %, bien avant les lieux culturels (18 %), patrimoniaux (18 %) ou de consommation (17 %).

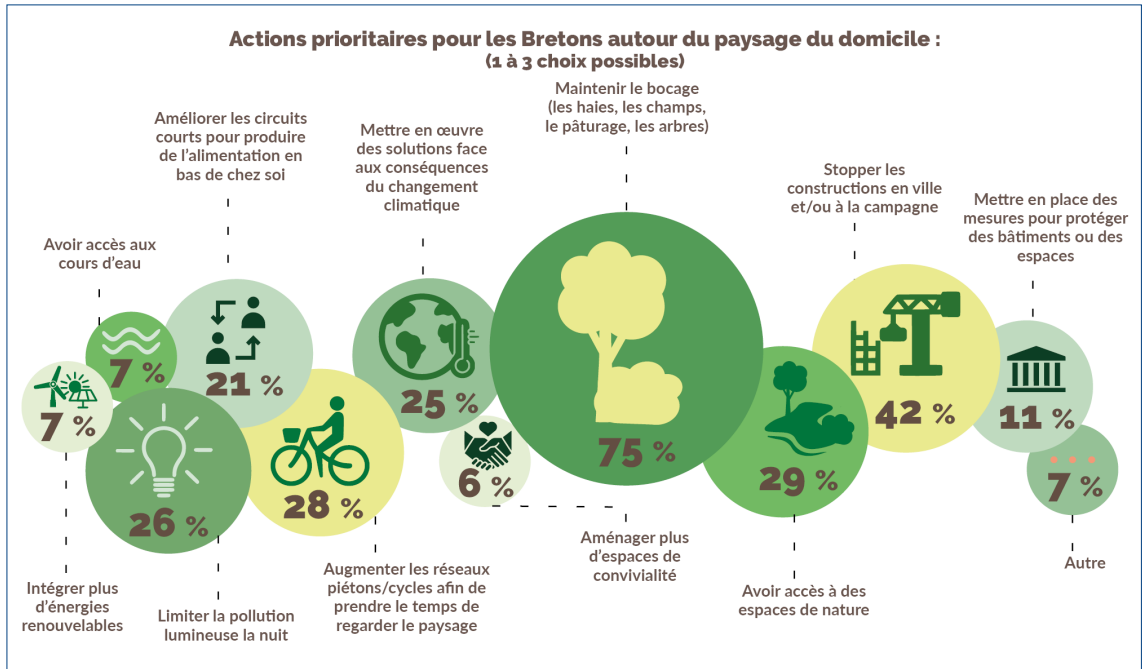


Figure 2 ■ Réponses des Bretons à la question à choix multiples : « Quelles actions vous semblent prioritaires pour améliorer les paysages de votre quotidien ? ». Crédits : Observatoire de l'environnement en Bretagne, 2024

Cette enquête à destination des acteurs locaux, première du genre en France, est riche d'enseignements pour le déploiement de la TVB. Elle réaffirme la multifonctionnalité des continuités écologiques, vues à travers les représentations paysagères : leur vocation première de circulation de la faune et de la flore y est largement associée à la qualité du cadre de vie, à la présence

d'espaces de ressourcement, ou encore à une meilleure appréciation de trajets du quotidien. De cette façon, la démarche paysagère peut constituer un levier fédérateur pour mettre en dialogue, sur un territoire donné, la politique de TVB : non pas comme contrainte à respecter, mais comme volonté collective d'améliorer l'habitabilité des territoires.



1995



2004



2006



2009

Série de photos de l'Observatoire photographique des paysages de Bretagne permettant de constater l'évolution du paysage et la simplification du réseau bocager : route départementale 31 Burthulet à Saint-Servais. Crédits : CAUE 22

À Saintes, la démarche paysagère au cœur du projet de territoire

Le premier temps de la journée d'échanges a donné la parole à différents acteurs locaux qui se sont saisis, chacun à leur façon, de cette capacité fédératrice du paysage au service de la transition écologique. C'est le cas de la ville de Saintes, en Charente, dont l'adjointe au maire en charge de la Transition écologique, Charlotte Toussaint, et le directeur patrimoine et cadre de vie, Benjamin Poteau, dressent avec humour et sensibilité un portrait tout en contrastes : celui d'une « ville à la campagne » de 26 000 habitants – à la fois préservée avec ses prairies humides tout près du centre, et vulnérable à des épisodes météorologiques de plus en plus soudains et violents – et d'une population aux attentes hétérogènes, entre l'attachement de certains au modèle hérité des trente glorieuses (place centrale de la voiture, intransigeance sur les « mauvaises herbes » dans les rues...), et d'autres, demandeurs de

changement et de plus de nature. Pour mener la nécessaire transition écologique de ce territoire, le paysage est une composante centrale. À travers cette démarche paysagère, des espaces de sensibilisation et de concertation s'emploient à l'éveil écologique des enfants et à la valorisation du patrimoine culturel. Une stratégie foncière innovante, mobilisant notamment les biens vacants sans maître, œuvre à la préservation de la biodiversité existante et à sa restauration. Les



Vue aérienne de la ville de Saintes. Crédits : Ville de Saintes

trames écologiques y sont promues de manière souple et participative, de façon complémentaire à l'approche plus complexe et technique des documents d'urbanisme : actions sur l'éclairage nocturne, soutien à la filière agricole, éco-pâturage avec des boudets du Poitou...

Dans le Marais poitevin, les frênes meurent mais le paysage demeure

À une centaine de kilomètres au nord de Saintes, le Marais poitevin constitue sans doute l'une des trames vertes et bleues les plus célèbres de France, mais ce territoire exceptionnel est lui aussi en pleine transition sous les effets du changement global. Ses superbes frênes têtards, emblèmes du patrimoine local, sont attaqués par la chalarose du frêne, une maladie fongique arrivée dans le département en 2016. Leur disparition annoncée est bien sûr un enjeu de gestion prioritaire pour le Parc naturel régional (PNR) du Marais poitevin et sa paysagiste Jordanne Ancelin. La démarche paysagère est au cœur de la stratégie que déploient

ses équipes depuis 2017 pour co-construire, avec les habitants, l'avenir du marais. Il s'agit de préserver ses usages et son aspect patrimonial, tout en l'adaptant aux nouvelles conditions climatiques et environnementales, notamment par une diversification de la trame arborée. Chênes pédonculés ou pubescents, saules blancs et peupliers noirs, ormes champêtres et charmes communs y trouveront leur place... mais le programme de plantation, tout en plants locaux, passera par le concours des habitants. Le Marais poitevin compte de nombreuses parcelles privées, dont les propriétaires ont parfois perdu le savoir-faire relatifs aux arbres têtards. Le PNR et ses partenaires s'emploient à les sensibiliser et à les accompagner : manuel des « bonnes pratiques » de la plantation d'arbres, formations techniques à la taille des têtards deux ou trois fois par an... Résolument inscrite dans le temps long, la démarche est d'ailleurs documentée par un observatoire photographique du paysage (OPP), dont les trente points de vue sont reconduits tous les trois ans – un outil également utilisé, à plus grande échelle, par le PNR du Gâtinais français.



Paysage du marais mouillé poitevin : chemin d'eau bordé d'arbres têtards. Crédits : P. Baudry / PNR Marais Poitevin

Dans le Gâtinais français, un observatoire photographique du paysage pour mobiliser les élus

Le principe des observatoires photographiques du paysage (OPP) est de définir un ensemble de points de vue représentatifs d'un territoire donné et de les photographier à pas de temps régulier, avec un cadrage inchangé, pour en suivre l'évolution au fil des années et analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des territoires. Leur utilité a été illustrée lors de la journée par Jean-Jacques Boussaingault, président du PNR du Gâtinais français, et Élise Giroux, chargée de mission paysage. Sur ce territoire de 70 communes, au sud de l'Île-de-France, l'OPP mis en place depuis 2003 compte près de 300 points de vue, identifiés avec les élus pour rendre compte d'une pluralité d'enjeux paysagers (urbanisme, agriculture, environnement). Chaque point de vue est photographié une fois par an par les élus eux-mêmes, entre mars et juin ce qui constitue, au final, une véritable mine de données aux usages nombreux : outil de connaissance du territoire, de sensibilisation à la notion de paysage, mais aussi outil technique mobilisé dans le cadre des avis du Parc (permis de construire, documents d'urbanisme...) – et bien sûr, instrument de suivi des politiques de biodiversité comme la TVB.



Prise de photo dans le cadre de l'Observatoire photographique du paysage du Gâtinais français. Crédits : Parc naturel régional du Gâtinais français

Métropole lilloise : le projet Saltus réinvente les marges urbaines



Passerelle en grumes d'aulne façonnée dans le cadre d'un chantier participatif avec les habitants. Crédits : D. Delbaere

Autre contexte, autre paysage à réinventer, plus urbain celui-ci : sur le territoire de la Métropole européenne de Lille, les innombrables délaissés que constituent les linéaires d'infrastructures routières ou ferroviaires, se sont peu à peu transformés à la faveur du projet de recherche Saltus, présenté par l'ingénieur de recherche Brice Louvel. Portée par un collectif interdisciplinaire d'une dizaine de chercheurs (architecte, paysagiste, écologue, géographe, anthropologue, mycologues...), cette initiative œuvre à un changement de regard collectif sur ces marges urbaines pour les muer en espaces publics spontanés et informels, tout en maximisant leur intégration dans la TVB urbaine. L'équipe organise des randonnées scientifiques, pour collecter des données, mais aussi échanger avec les passants et riverains pour comprendre la diversité des usages associés à chaque lieu (promenade, sport, sociabilité, habitations de fortune...). Sur cette base sont imaginés au cas par cas, discutés avec les élus et techniciens, puis réalisés sous forme de chantiers partagés, des aménagements sobres articulant esthétique, écologie et fonctionnalité : taille de la végétation, passerelle enjambant un fossé, escalier de bois, haie sèche... À rebours de conceptions monumentales de certains projets paysagers, cette démarche par micro-projets fait vivre le lien étroit, au sein du tissu urbain, entre continuités écologiques et habitabilité.

Quand le paysage vivant et ses trames écologiques transforment le territoire

Les exemples précédents illustrent comment le paysage, par sa dimension égalitaire et rassembleuse, offre un cadre opérant pour la mise en dialogue, autour d'un projet de territoire, des différentes composantes d'un socio-écosystème – habitants, collectivités, élus, acteurs économiques, gestionnaires. L'intérêt de cet outil éminemment « démocratique », selon le mot de Jean-Pierre Thibaut (collectif Paysages de l'après-pétrole), va au-delà de son caractère fédérateur : de plus en plus de collectivités utilisent les démarches paysagères comme un levier opérationnel pour planifier l'action locale et réaliser leur transition écologique. La seconde moitié de la journée d'échanges a présenté quelques-unes de ces expériences. Pour l'introduire, Laure Cormier, maître de conférences géographe à l'université d'Angers a souligné l'étendue des usages possibles de la notion de « paysage » dans les transitions socio-écologiques actuelles, propres à chaque territoire. Elle a donné l'exemple du PNR des Monts d'Ardèche, théâtre d'une longue déprise agricole ayant abouti à une fermeture progressive du paysage : pour les habitants attachés à la dimension patrimoniale du territoire, l'enjeu de la transition – porté par un projet de charte bâti sur l'entrée paysagère – est d'abord la réouverture des châtaigneraies enfrichées et des landes à myrtilles, soit deux filières historiques qu'il s'agirait de relancer. Or d'autres voix défendent un certain laisser-faire, perçu positivement : schématiquement, les choix en matière de démarche paysagère se jouent ici sur un gradient « domestication/laisser-faire ».

Dans le contexte bien différent de l'Eurométropole de Strasbourg, où la dynamique à l'œuvre est l'urbanisation, les décisions s'opèrent davantage sur un gradient « domestication/réensauvagement », entendu ici comme le fait de réparer un espace urbain en lui conférant de nouvelles

fonctionnalités écologiques : les représentations paysagères de la « ville nature » se développent alors autour de réalisations emblématiques comme le Plan canopée (programme de végétalisation), la mise en œuvre d'éco-pâturage urbain ou le projet de parc naturel urbain.

SCOT de l'agglomération messine : un plan paysage décliné dans la planification locale

L'expérience menée sur le territoire du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine (SCOTAM) vient aussi pleinement illustrer la nécessaire articulation entre dynamiques d'urbanisation, évolutions paysagères et trames écologiques et les moyens de la territorialiser. En l'occurrence, un plan de paysage conçu entre 2018 et 2020, qui irrigue le SCOT (à la fois dans le projet d'aménagement et de développement durable et dans le document d'orientation et d'objectifs) couvrant un vaste territoire de 7 intercommunalités et de 224 communes. Béatrice Gilet, directrice du SCOTAM, a expliqué comment, à partir de 2020, cette démarche s'est traduite par



Échanges sur les terrains entre élus et techniciens de l'agglomération messine. Crédits : SCOTAM

des actions concrètes sur tout ce territoire. Le développement des démarches paysagères dans les plans locaux d'urbanisme fait partie de cette large palette d'actions, tout comme la sensibilisation des élus à travers les « cafés-paysage » et des randonnées thématiques (franges et lisières, chemin de l'eau, agroforesterie et haie...). D'autres événements ont été également proposés aux scolaires (plus de 25 classes rencontrées) et aux habitants : plantation, exposition participative...

À l'arrivée, c'est une véritable transformation du territoire qui s'opère depuis le terrain à travers de multiples projets concrets, de la végétalisation de cours d'école avec l'opération « cassons la croûte » à la plantation de haies, au bénéfice conjoint des continuités écologiques et de la qualité de vie notamment dans les zones rurales. Une réussite exemplaire, qui a valu au SCOTAM de recevoir, fin 2024, le Grand Prix national du paysage.

Dans la vallée de Chevreuse, des plans de paysage et biodiversité à l'échelle très locale

À l'image du territoire du SCOTAM, de plus en plus de collectivités et de groupements utilisent l'entrée paysagère pour donner corps à leurs idées et à leurs ambitions en matière de transition écologique. C'est le cas du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, la démarche paysagère y a débuté autour de 2010, avec le choix de construire des plans de paysage et biodiversité (Encadré p. 4) à l'échelle de cinq entités paysagères écologiques : vallée de l'Yvette, plateau de Limours, forêt de Rambouillet et franges de la Beauce et du Drouais, versants de la Rémarde et plaine de Jouars. Dans chaque entité, la réalisation d'un diagnostic paysager et d'un diagnostic environnemental a débouché sur la définition de plusieurs enjeux et objectifs communs, puis sur un programme d'actions très concrètes, décliné à l'échelle des communes. Pour Bonnelles, par exemple, la feuille de route comporte le maintien et le renforcement de la trame arborée, notamment le long

d'axes routiers, la préservation et la valorisation du réseau de prairies le long de la vallée de la Gloriette, la valorisation du patrimoine de vieux châtaigniers dans les parcelles communales ou privées ou encore le soutien au développement de productions agricoles diversifiées (maraîchage, vergers, agroforesterie...) en lisière du bourg. Pour Marion Doubre, chargée de mission paysage au PNR venue présenter le contenu et la méthode de ces plans de paysage et biodiversité et des plans guides thématiques, ils ont été le déclencheur et le facilitateur d'actions de rétablissement des continuités écologiques.

Forêt de la Grande Chaloupe : restauration d'une continuité écologique et paysagère

À La Réunion, c'est le Conservatoire du littoral qui s'est saisi de la démarche paysagère au service d'un ambitieux programme de restauration de la forêt semi-sèche de la Grande Chaloupe. Cet écosystème, étagé entre 50 et 580 mètres d'altitude, constitue une remarquable continuité paysagère et écologique. Mais il subit depuis un demi-siècle une forte régression et a été fortement impacté par la nouvelle route du littoral, rupture majeure de la continuité écologique terre-mer. Alain Brondeau, délégué outre-mer du Conservatoire du littoral, a relaté comment l'établissement, fort d'une stratégie d'acquisition foncière lancée dès 1996 dans ce secteur, a restauré ou reconstitué près de 50 hectares de forêt sèche entre 2009 et 2014.

Après l'adoption en 2013 d'un plan de valorisation des paysages, et le lancement d'un projet LIFE Forêt sèche (2015-2021), l'action s'est poursuivie au service du renforcement des continuités écologiques. Avec le concours d'une artiste paysagiste itinérante et de ses « rouleaux de paysage », le projet d'ensemble a été décliné sous la forme de fiches-actions, alliant les enjeux de continuité et l'attention au paysage vécu par les habitants : création de belvédères, de sentiers de randonnée, restauration des continuités arborées et mise en



Site de la Grande Chaloupe. Crédits : F.Larrey / Conservatoire du littoral

valeur des arbres ou points de vue remarquables sont autant de résultats concrets qui contribuent au caractère exceptionnel de ce site.

Trente ans de démarche agro-paysagère dans la vallée de la Bruche

Dans certains cas, avec un projet paysager, il est même possible de travailler sur la Trame verte et bleue... sans le savoir! C'est ce qu'ont relaté Hubert Henry et Jean-Sébastien Laumont, respectivement vice-président et chargé de mission paysage-environnement à la communauté de communes de la Vallée de la Bruche. Dans cette ancienne vallée industrielle textile – 22 000 habitants et 26 communes entre Strasbourg et les Vosges – la déprise rurale s'est traduite à partir des années 1950 par une fermeture progressive du paysage, recouvert d'épicéas.

La collectivité a réagi en s'engageant, il y a plus de trente ans, dans un projet agro-paysager intercommunal dont l'enjeu premier était de

conforter une économie agricole, de retrouver les espaces pastoraux associés, les prairies ouvertes et le paysage patrimonial de la vallée. Dans cette optique, pas moins de 21 associations foncières pastorales ont été créées entre 1986 et 2024, réunissant 1 900 propriétaires et 4 000 parcelles sur lesquelles ont été menées des opérations de restauration paysagère et agroécologique. Cette politique, menée avec constance pendant trois décennies, a profondément changé la donne au bénéfice des filières agricoles locales, de la population qui profite d'un paysage ouvert et diversifié, et de la biodiversité favorisée par une gestion plus écologique et une mosaïque d'habitats.

Ainsi la démarche paysagère de la vallée de la Bruche, engagée bien avant les débuts de la politique de Trame verte et bleue, sur des objectifs d'abord agricoles, s'est-elle révélée un puissant moteur de restauration des continuités écologiques – avec notamment une attention portée aux lisières entre espaces forestiers et espaces pastoraux.



Paysage réouvert de la vallée de la Bruche. Crédits : Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Le lac Montalbot, ou la création d'un réservoir de biodiversité dans le paysage urbain francilien

Il y a seulement quelques années, les habitants de Vigneux-sur-Seine (Essonne) parlaient de la « fosse Montalbot » pour désigner cette ancienne sablière de 44 hectares, négligée par l'action publique et transformée par endroits en dépotoir. En 2018, un épisode majeur de pollution, causé par la rupture d'une canalisation d'eau usée, a tué tous les poissons et fait office d'électrochoc. Après dépollution, un projet d'ampleur a été lancé par les collectivités (Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, Département, CAUE de l'Essonne, syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne) pour faire de cet espace dégradé un lieu de vie et de nature, au cœur du tissu urbain. Avec le concours des paysagistes de l'Atelier de l'Ours, la mutation du site est déjà bien engagée. L'ingénieur paysagiste Clément Daix a montré comment celle-ci s'opère, avec pour principal mot d'ordre celui de « composer » : avec les ressources du site pour les révéler, avec et pour tous les usagers

(dont de nombreuses bernaches), avec le sol en place... Sur les berges, les robiniers faux acacias, pour beaucoup malades, ont été remplacés par une végétation diversifiée, d'origine locale autant que possible. Des frayères ont été installées pour les poissons qui font leur grand retour. Des sentiers ont été aménagés au bord de l'eau, permettant aux promeneurs de profiter enfin de la vue sur ce qui s'appelle désormais le « lac Montalbot ». Quand l'action paysagère change la vie des habitants... et offre au réseau écologique local un précieux réservoir de biodiversité.



Aire de jeux face au lac Montalbot. Crédits : Atelier de l'Ours

En conclusion, les expériences partagées au cours de cette journée d'échanges ont mis en évidence le lien organique qui existe entre les paysages et les continuités écologiques, en milieu rural comme dans le tissu urbain. Elles invitent à privilégier, à toutes les échelles de l'action territoriale, les solutions et les politiques multiservicielles. Cette approche fait écho aux travaux de l'IPBES (Groupe intergouvernemental d'experts sur la biodiversité) dont le rapport *Nexus*⁶, publié fin 2024, démontre que les crises de la biodiversité,

du climat, de l'eau, de l'alimentation et de la santé sont étroitement liées tout comme les réponses qu'elles appellent. Ces retours d'expériences ont aussi illustré le caractère démocratique du paysage et la capacité des démarches paysagères à fédérer les habitants autour d'une vision partagée, et à faire de celle-ci une véritable force de transformation des territoires intégrant la TVB. Ils invitent à imaginer partout des paysages vivants, pour la biodiversité, pour les habitants et pour le plaisir des yeux !



Faon de Cerf élaphe avec sa mère. Crédits : Ph. Massit/OFB

6. *Biodiversité, climat, eau, alimentation, santé : cinq crises interconnectées qui appellent des réponses communes. Ce que dit l'IPBES, 2025.* Office français de la biodiversité, *Éclairage*. 12 p. ofb.gouv.fr/doc/biodiversite-climat-eau-alimentation-sante-cinq-crisis-interconnectees-qui-appellent-des.

Paysages vivants et nature en mouvement, un autre regard sur les trames écologiques

Synthèse de la journée d'échanges techniques organisée par l'OFB et le ministère en charge de la Transition écologique dans le cadre du centre de ressources Trame verte et bleue (TVB), le 27 mai 2025 à Paris, et avec l'appui du collectif Paysages de l'après-pétrole, des fédérations des PNR, SCOT et CAUE, du concours Capitale française de la biodiversité, de l'ARB Île-de-France, du programme ITTECOP et du CEREMA.



Retrouvez toutes les présentations de la journée en vidéo sur le site du Centre de ressources : trameverteetbleue.fr/vie-tvb/groupe-echange-tvb/paysages-vivants-et-nature-en-mouvement-mobiliser-les-demarches

Pour citer l'ouvrage : Kathleen Monod, Fabien Paquier 2026. *Paysages vivants et nature en mouvement, un autre regard sur les trames écologiques. Journée d'échanges techniques du 27 mai 2025.* Office français de la biodiversité, *Rencontres*. 16 p.



Kathleen Monod (OFB)
Fabien Paquier (OFB)

Directeur de la publication : Olivier Thibault • **Rédaction :** Laurent Basilico (rédacteur scientifique), Kathleen Monod, Fabien Paquier • **Coordination éditoriale :** Léane Berne • **Réalisation graphique :** Léane Berne, Jade Coudrier • **Impression :** Cloître • **Éditeur :** OFB – 12, cours Lumière – 94300 Vincennes

Gratuit • OFB • Juin 2026

Dépôt légal à parution

ISBN web : 978-2-38170-239-1

ISBN print : 978-2-38170-240-7

La collection **Rencontres** valorise les sujets majeurs mis en avant lors des événements scientifiques et techniques organisés par l'Office français de la biodiversité, ou en coopération avec ses partenaires, à travers une synthèse illustrée d'exemples et de témoignages.

ofb.gouv.fr/collections

Donnez-nous
votre avis



www.ofb.gouv.fr

